



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD  
SÉANCE DU 28 MARS 2024 À 18 HEURES 30  
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Nombre de conseillers :  
en exercice : 58  
présents : 38  
absents représentés : 18  
absents excusés : 2

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit du mois de mars à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 20 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Françoise AGIER, Alexandrine AZPEITIA, Patrick BENOIST, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Francis BETBEDER, Hervé BOUYRIE, Emmanuelle BRESSOUD, Véronique BREVET, Pascal CANTAU, Valérie CASTAING-TONNEAU, Géraldine CAYLA, Frédérique CHARPENEL, Nathalie DARDY, Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUÈDE, Mathieu DIRIBERRY, Gilles DOR, Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Régis DUBUS, Dominique DUHIEU, Pierre FROUSTEY, Louis GALDOS, Régis GELEZ, Olivier GOYENECHÉ, Isabelle LABEYRIE, Pierre LAFFITTE, Alexandre LAPÈGUE, Marie-Thérèse LIBIER, Aline MARCHAND, Élisabeth MARTINE, Nathalie MEIRELES-ALLADIO, Jean-François MONET, Damien NICOLAS, Pierre PECASTAINGS, Jérôme PETITJEAN, Alain SOUMAT, Serge VIAROUGE, Mickaël WALLYN.

Absents représentés :

M. Henri ARBEILLE a donné pouvoir à M. Gilles DOR, M. Jean-Luc ASCHARD a donné pouvoir à Mme Françoise AGIER, Mme Armelle BARBE a donné pouvoir à Mme Nathalie MEIRELES-ALLADIO, M. Alain CAUNÈGRE a donné pouvoir à Mme Frédérique CHARPENEL, Mme Magali CAZALIS a donné pouvoir à M. Alexandre LAPEGUE, Mme Sylvie DE ARTECHE a donné pouvoir à M. Pascal CANTAU, M. Jean-Luc DELPUECH a donné pouvoir à Jacqueline BENOIT-DELBAST, M. Bertrand DESCLAUX a donné pouvoir à M. Benoît DARETS, M. Séverine DUCAMP a donné pouvoir M. Mathieu DIRIBERRY, Mme Florence DUPOND a donné pouvoir à M. Alain SOUMAT, M. Patrick LACLÉDÈRE a donné pouvoir à M. Louis GALDOS, M. Cédric LARRIEU a donné pouvoir à Mme Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Mme Isabelle MAINPIN a donné pouvoir à Mme Isabelle LABEYRIE, M. Éric LAHILLADE a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LIBIER, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL a donné pouvoir à M. Régis GELEZ, Mme Kelly PERON a donné pouvoir à M. Pierre FROUSTEY, M. Philippe SARDELUC a donné pouvoir à Mme Elisabeth MARTINE, M. Christophe VIGNAUD a donné pouvoir à M. Jean-Claude DAULOUÈDE.

Absents excusés : Messieurs Lionel CAMBLANNE, Olivier PEANNE.

Secrétaire de séance : Monsieur Régis DUBUS.

**OBJET : FINANCES COMMUNAUTAIRES - REPRISE PAR ANTICIPATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023 AU BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ANNEXE AYGUEBLUE**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Claude DAULOUÈDE**



Conformément à l'article L. 2311-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, les résultats peuvent être estimés à l'issue de la journée complémentaire, au 31 janvier, avant même l'adoption du compte de gestion et du compte administratif. Ainsi, l'organe délibérant peut, au titre de l'exercice clos N-1, procéder à la reprise anticipée des résultats de cet exercice.

Lors du vote du compte administratif, avant le 30 juin 2024, les résultats seront définitivement arrêtés et le conseil communautaire devra, si les résultats définitifs font apparaître une différence avec les montants repris par anticipation, procéder à la régularisation dans la plus proche décision budgétaire.

La reprise des résultats de l'exercice 2023 par anticipation est destinée à la couverture des besoins de financement du budget primitif 2024.

Afin de satisfaire aux exigences de la nomenclature M57, cette reprise anticipée doit être justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public, accompagnée d'un tableau des résultats de l'exécution du budget 2023 visé par le comptable public et de l'état des restes à réaliser au 31 décembre.

Il est proposé l'affectation anticipée du résultat ci-dessous pour le budget annexe « Aygueblue » :

Informations préalables :

Solde d'exécution d'investissement 2023	- 333 810,84
Solde Restes à réaliser au 31/12/2023	- 156 556,53
<b>Besoin de financement section d'investissement</b>	<b>- 490 367,37</b>

Proposition d'affectation du résultat de fonctionnement :

Résultat de fonctionnement 2023	858 899,04
→ Report en fonctionnement (R002)	368 531,67
→ Affectation au R1068 - recette investissement	490 367,37

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2311-5, R. 2311-11 et R. 2311-12 ;

CONSIDÉRANT les résultats de l'exercice 2023 et la possibilité de les reporter, par anticipation, sur le budget primitif 2024 pour couvrir des besoins de financement ;

décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- d'approuver les tableaux des résultats de l'exécution du budget annexe « Aygueblue »,
- de reporter, par anticipation, les résultats 2023 sur le budget primitif 2024, tels que décrits sur les tableaux annexés à la présente,
- de s'engager, si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation au budget primitif 2024, à procéder à leur régularisation dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et avant la fin de l'exercice,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans



le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme  
À Saint-Vincent de Tyrosse, le 28 mars 2024

Le président,

Pierre Froustey





## RESTES A REALISER 2023

### BUDGET AYGUEBLUE

DEPENSES				
	Super-opération Opération		PAS DE SUPER OPERATION PAS D OPERATION	
	Nature	BP 2023	Réalisé 2023	RAR 2023
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT R 1641 EMPRUNTS EN EUROS	381 862,16 693478,68	381 862,16 630385,14	0,00 0
<b>Total</b>	<b>Total Opération PAS D OPERATION</b>	<b>1 075 340,84</b>	<b>1 012 247,30</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>	<b>Total Super-opération PAS DE SUPER OPERATION</b>	<b>1 075 340,84</b>	<b>1 012 247,30</b>	<b>0,00</b>
	Super-opération Opération	2126061 2126061	RENOVATION ENERGETIQUE AYGUEBLUE RENOVATION ENERGETIQUE	
	Nature	BP 2023	Réalisé 2023	RAR 2023
	2313 CONSTRUCTIONS	600000	125994,89	0
<b>Total</b> 2126061	<b>Total Opération RENOVATION ENERGETIQUE</b>	<b>600 000,00</b>	<b>125 994,89</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b> 2126061	<b>Total Super-opération RENOVATION ENERGETIQUE AYGUEBLUE</b>	<b>600 000,00</b>	<b>125 994,89</b>	<b>0,00</b>
	Super-opération Opération	O 940	OPERATION VOTEE TRAVAUX BATIMENTS	
	Nature	BP 2023	Réalisé 2023	RAR 2023
	2313 CONSTRUCTIONS 238 AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMO. CORP.	700 000,00 0	403 115,47 140328	156 556,53 0
<b>Total</b> 940	<b>Total Opération TRAVAUX BATIMENTS</b>	<b>700 000,00</b>	<b>543 443,47</b>	<b>156 556,53</b>
<b>Total</b> O	<b>Total Super-opération OPERATION VOTEE</b>	<b>700 000,00</b>	<b>543 443,47</b>	<b>156 556,53</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>2 375 340,84</b>	<b>1 681 685,66</b>	<b>156 556,53</b>

RECETTES				
	Super-opération Opération		PAS DE SUPER OPERATION PAS D OPERATION	
	Nature	BP 2023	Réalisé 2023	RAR 2023
	021 VIREMENT A LA SECTION FONCTIONNEMENT 10222 F.C.T.V.A. 1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES 13151 GFP DE RATTACHEMENT 28031 FRAIS D'ETUDES	373 478,68 0 402359,8 800000 0	0,00 31611,8 402359,8 0 4769,92	0,00 0 0 0 0

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié en ligne le 04/04/2024



ID : 040-244000865-20240328-20240328D02J4-DE

281351	BATIMENTS PUBLICS	320000	294898,65	0
28138	AUTRES CONSTRUCTIONS	0	151,74	0
28152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	0	4067,36	0
28158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	0	195,17	0
281838	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	0	848,39	0
28188	AUTRES	0		0

<b>Total</b>	<b>Total Opération PAS D OPERATION</b>	<b>1 895 838,48</b>	<b>740 656,44</b>	<b>0,00</b>
--------------	--	---------------------	-------------------	-------------

<b>Total</b>	<b>Total Super-opération PAS DE SUPER OPERATION</b>	<b>1 895 838,48</b>	<b>740 656,44</b>	<b>0,00</b>
--------------	---	---------------------	-------------------	-------------

	Super-opération Opération	O 940	OPERATION VOTEE TRAVAUX BATIMENTS	
	Nature	BP 2023	Réalisé 2023	RAR 2023
	1321 ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	479502,36	598601,4	0

<b>Total 940</b>	<b>Total Opération TRAVAUX BATIMENTS</b>	<b>479 502,36</b>	<b>598 601,40</b>	<b>0,00</b>
----------------------	--	-------------------	-------------------	-------------

<b>Total O</b>	<b>Total Super-opération OPERATION VOTEE</b>	<b>479 502,36</b>	<b>598 601,40</b>	<b>0,00</b>
--------------------	--	-------------------	-------------------	-------------

<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 375 340,84</b>	<b>1 339 257,84</b>	<b>0,00</b>
-----------------------	---------------------	---------------------	-------------

Fait à Saint Vincent de Tyrosse le 10/01/2024

Le vice Président,

Jean Claude Dabouède



## RESULTATS BUDGETAIRES PREVISIONNELS DE L'EXERCICE 2023

### AYGUEBLUE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires	2 375 340,84	2 093 478,68	4 468 819,52
Recettes	1 339 257,83	2 105 435,25	3 444 693,08
<b>DEPENSES</b>			
Prévisions budgétaires	2 375 340,84	2 093 478,68	4 468 819,52
Dépenses	1 673 068,67	1 246 536,21	2 919 604,88
<b>RESULTAT PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2023</b>	- 333 810,84	858 899,04	525 088,20

	Résultat prévisionnel 2023	Résultat restes à réaliser	Résultats prévisionnels globaux 2023
<b>INVESTISSEMENT</b>	- 333 810,84	- 156 556,53	490 367,37
<b>FONCTIONNEMENT</b>	858 899,04		858 899,04
<b>RESULTAT</b>	525 088,20	- 156 556,53	368 531,67

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié en ligne le 04/04/2024

ID : 040-244000865-20240328-20240328D02J4-DE



N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 040029

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE

ETABLISSEMENT : AYGUEBLUE - CC MACS  
ETAT : II-1

## Résultats budgétaires de l'exercice

60001 - AYGUEBLUE - CC MACS

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 375 340,84	2 093 478,68	4 468 819,52
Titres de recette émis (b)	1 339 257,84	2 022 956,57	3 362 214,41
Réductions de titres (c)	0,01		0,01
Recettes nettes (d = b - c)	1 339 257,83	2 022 956,57	3 362 214,40
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 375 340,84	2 093 478,68	4 468 819,52
Mandats émis (f)	1 291 206,51	1 333 785,47	2 624 991,98
Annulations de mandats (g)		87 249,26	87 249,26
Dépenses nettes (h = f - g)	1 291 206,51	1 246 536,21	2 537 742,72
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	48 051,32	776 420,36	824 471,68
(h - d) Déficit			

SGC Saint Vincent de Tyrosse  
BP 54  
6 Allée des Magnolias  
40230 ST VINCENT DE TYROSSE